

**REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche**

**CHAMPIONNATS DE FRANCE DES JEUNES**

**SOMMAIRE:**

***Article 1: règlement.***

***Article 2: Pêche en rivière.***

***Article 3: Pêche en lac ou réservoir.***

***Article 4: Epreuve de Casting.***

***Article 5: Epreuve de montage de mouche.***

***Article 6: Sélection de l'équipe de France.***

***Article 7: Le trophée André TERRIER.***

## **REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche**

### **Art 1 : Règlement**

**A1.1** La FFPS-MOUCHE organise le championnat de France des jeunes.

Ce championnat est réservé aux licenciés, répondants aux critères ci-dessous et ayant acquittés leurs droits d'inscription pour les épreuves du championnat de France avant la date limite fixée par la FFPS-Mouche.

- Benjamins : 10 à 11 ans au plus tard au 31 décembre de l'année en cours.
- Minimés : 12 à 14 ans au plus tard au 31 décembre de l'année en cours.
- Cadets : 14 à 16 ans au plus tard au 31 décembre de l'année en cours.
- Juniors : de 16 au plus tard au 31 décembre de l'année en cours. à 18 ans dans l'année de la compétition.

\*Le championnat pour les benjamins se disputera sur 2 épreuves (lac et casting).

**A1.2** Sur la base de quatre épreuves cumulées Le championnat de France comportera.

- une épreuve rivière de plusieurs manches de 1h30 à 3h chacune (sauf benjamin)
- une épreuve lac ou réservoir disputé en 8 à 15 manches de 40 à 50 minutes chacune,
- 1 à 3 épreuves de casting.
- 1 à 2 épreuves de montage de mouche.

**A1.3** Classement Final du championnat de France jeunes.(Clf F)

Le classement du Championnat de France, Juniors, Cadets et minimés, résultera de l'addition des places obtenues aux épreuves de pêche Rivière, Lac Réservoir, de Montage de mouche et de casting. Un coefficient de 3 est attribué aux épreuves de pêches, lac et rivière.

Les coefficients de calcul sont les suivants :

C1 = place du classement rivière (Clf R x 3)

C2 = place du classement Lac (Clf L x 3)

C3 = place du classement casting Coefficient 1 (Clf C)

C4 = place du classement montage mouche coefficient 1 (Clf MM)

**Le classement final (Clf F)** est obtenu à partir de la formule suivante,

$Clf F = C1 + C2 + C3 + C4$  (si 2 épreuves de casting ou de montage de mouches, faire un seul classement en additionnant les places obtenues afin de faire un classement général par épreuves).

Classement final Benjamins:  $Clf F = (Clf Lx3) + (Clf C)$

Les vainqueurs des épreuves en rivière et en lac ou réservoir, dans la catégorie Junior, seront promus pour l'année suivante en 2<sup>ème</sup> Division selon la nature de l'épreuve remportée.

**A1.4** Pour chaque épreuve, le responsable fédéral des jeunes composera un jury, de 3 personnes minimum qu'il juge compétentes, choisit parmi les accompagnants, ou les organisateurs de l'épreuve.

Un juge ne pourra-être un parent direct d'un compétiteur participant à l'épreuve.

## **REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche**

L'engagement de tous les concurrents doit être contresigné du tuteur légal et approuvé par celui-ci. La licence doit être visée par un médecin.

Un certificat médical signé et tamponné par un médecin devra être fourni dans le cas où la licence ne serait pas parvenue au compétiteur au moment de l'épreuve du championnat de France des Jeunes.

Tous les concurrents devront être en possession d'une carte de pêche conformément à la réglementation.

### **A1.5 Sanctions prévues**

Le non-respect par un compétiteur d'un ou plusieurs articles du présent règlement ainsi que celui en vigueur rivière et réservoir, sera sanctionné par la place de dernier de sa catégorie plus un point de pénalité pour chaque infraction commise et reconnue par le jury de l'épreuve.

Cette pénalité sera appliquée sur le résultat de l'épreuve concernée par l'infraction (casting précision, casting distance, pêche en rivière ou réservoir).

### **Art 2 : Epreuve pêche en rivière**

Le règlement en vigueur est celui de la FFPS-Mouche, sauf pour les tailles d'homologation, 18 cm pour les salmonidés et 25 cm pour l'ombre commun.

**Le classement rivière (Clit R) sera établi dans chaque catégorie d'âge en fonction du nombre de points obtenus. La méthode de calcul des scores sera celle appliquée dans le règlement FFPS-Mouche.**

### **Art 3 : Epreuve pêche en lac et réservoir**

Le règlement en vigueur est celui de la FFPS-Mouche.

Chaque compétiteur pourra se faire assister par un conseiller uniquement pendant les périodes de changement de poste. Pour les Juniors et les Cadets L'aide ne pourra être que verbale.

**Le classement Lac-Réservoir (Clit L) sera établi dans chaque catégorie d'âge en fonction du nombre de points obtenus. La méthode de calcul des scores est celle prévue par le règlement FFPS-Mouche.**

### **Art 4 EPREUVE DE CASTING**

#### **Atelier de précision sur 5 cibles :**

Matériel : canne de 8' à 11' montée avec une soie flottante avec un bas de ligne dégressif de « 4 m Maxi » composé d'une pointe en fil de diamètre inférieur ou égal à 0,20 mm

## **REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche**

L'ordre de passage sera celui du tirage au sort de l'épreuve de pêche en rivière, pour chaque catégorie. Chacun des compétiteurs devra tenir compte et s'accommoder des conditions climatiques et d'environnement au moment des lancers.

Un parcours en **rivière** ou **terrestre** sera aménagé et comportera 5 postes et des cibles circulaires d'un diamètre compris entre 0,6 m et 0,8 m. Les postes seront balisés à l'aide de piquets ou de « rubalises ».

*Cinq postes sont définis avec des distances et des gestes imposés :*

- Poste 1 cible à 7 m lancer libre
- Poste 2 cible à 8 m lancer « mauvaise main »
- Poste 3 cible à 9 m lancer revers
- Poste 4 cible à 10 m lancer roulé
- Poste 5 cible à 11 m lancer libre

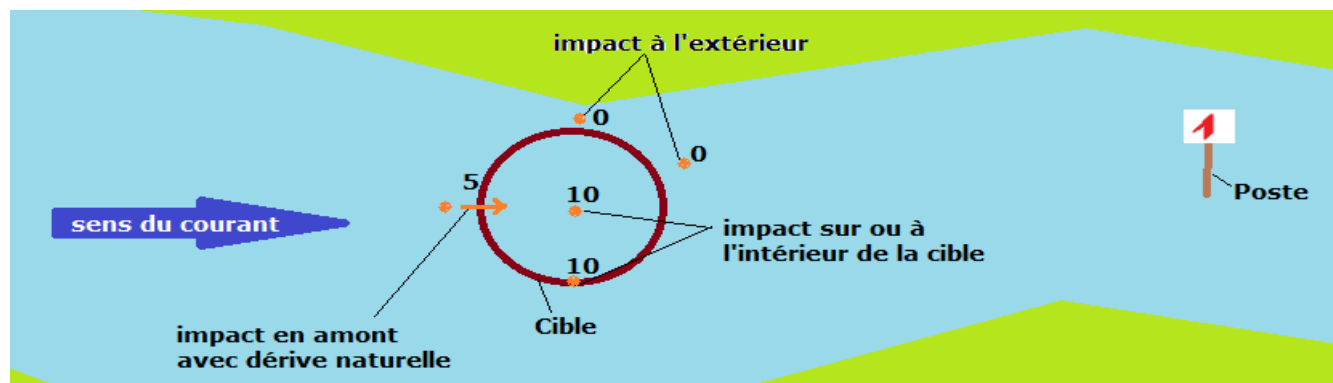
Les compétiteurs sont chronométrés durant l'épreuve et doivent accomplir deux posés par cible.

### **A4.1 Attribution des points pour le casting précision sur cibles terrestres**

**10 points sont accordés si la mouche tombe à l'intérieur de la cible ou touche le bord à l'impact.**

### **A4.2 Attributions des points pour le casting précision en rivière**

**Mouche dans le cerceau ou qui touche le cerceau à l'impact = 10 points**  
**Mouche qui passe dans le cerceau en dérive naturelle = 5 points**



**A l'issue des dix lancers, le compétiteur établit un score sur 100 points et reçoit le bonus de points de rapidité. Le plus rapide, reçoit comme point l'équivalent du nombre de participants de sa poule et ainsi de suite en descendant vers le moins rapide qui marquera 1 point.**

### **A4.3 Tableau de l'épreuve de précision**

<b>Participant</b>	<b>Cible 1</b>	<b>Cible 2</b>	<b>Cible 3</b>	<b>Cible 4</b>	<b>Cible 5</b>	<b>Temps</b>	<b>Score</b>
<b>1</b>							
<b>2</b>							
<b>3</b>							

## **REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche**

<b>4</b>							
<b>5</b>							
<b>6</b>							
<b>7</b>							
<b>8</b>							
<b>etc</b>							

### **A4.4 CASTING Distance**

Matériel : canne de 8' à 11' montée avec une soie flottante avec un bas de ligne dégressif de 4 m Maxi composé d'une pointe en fil de diamètre inférieur ou égal à 0,20 mm

Epreuves de distance et de rapidités sur terrain de sport ou zone prairie fauchée. L'ordre de passage sera celui du tirage au sort de l'épreuve de pêche en lac, pour chaque catégorie.

Chacun des compétiteurs devra tenir compte et s'accommoder des conditions climatiques et d'environnement au moment des lancers. Un poste de lancer distance et un poste de lancer de rapidité seront aménagés par différents matériaux ou matériel (banderoles, piquets, cerceaux,...). Les modalités techniques sont précisées au cahier des charges de chaque épreuve. L'épreuve pourra se faire assis afin de simuler la pêche en barque.

**Le classement de l'épreuve de distance et la plus grande distance atteinte durant les 2 minutes imparties.**

### **A4-5 Casting Vitesse**

Matériel : canne de 8' à 11' montée avec une soie flottante avec un bas de ligne dégressif de 4 m Maxi composé d'une pointe en fil de diamètre inférieur ou égal à 0,20 mm

Epreuve de rapidité consistant à réaliser le plus grand nombre de lancer au-delà d'une distance définie en 2 minutes. Le compétiteur doit impérativement attendre que les arbitres valident le posé pour relancer.

Benjamin distance minimum 15 m

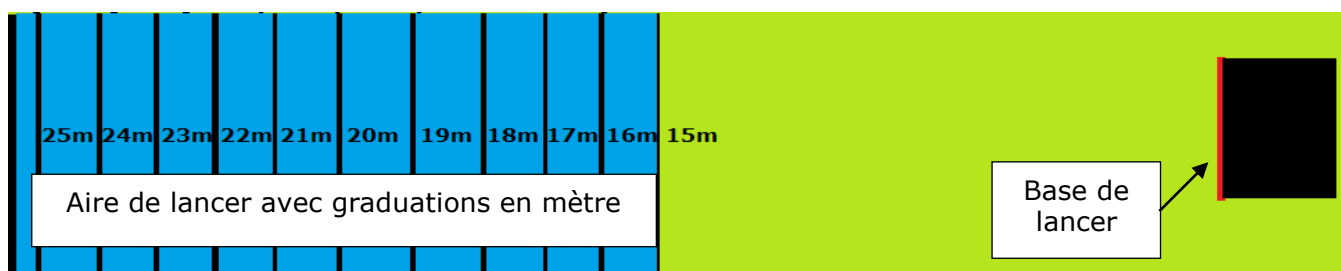
Minimes distance minimum 18 m

Cadet distance minimum 20 m

Junior distance minimum 22 m

**Le classement est établi pour chaque participant sur la base du nombre de lancer réaliser au-delà de la distance minimum à atteindre dans le temps imparti.**

## REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche



### Exemple de tableau d'épreuve de casting vitesse :

Participant	15 m	16 m	17 m	18 m	19 m	20m	ETC	Score
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
etc								

### CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE DE CASTING (Cl C) :

Participant	Place Casting Précision	Place Casting Vitesse	Place Casting Distance	Total Places	Classement Cl C
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
etc					

**Le classement de l'épreuve de casting (C3) repose sur le cumul des places obtenues par compétiteur à chaque atelier de lancer (précision, distance, ou vitesse).**

### Art 5 Epreuve Montage de Mouche

**A5.1** Jury constitué de minimum 3 membres nommés par le responsable sport du département « jeunes » ou sont remplaçant.

Les juges invités seront des personnalités connues pour leurs qualités et compétences dans le monde de la pêche à la mouche.

Les juges devront être isolés dans une pièce voisine indépendante de la salle de montage au début de l'épreuve afin de ne pas être influencés par les mouches en cours de conception.

## **REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche**

Les mouches ramassées à la fin de la manche seront disposées sur une table dans la pièce des juges par les commissaires de salle.

Les juges devront éviter au mieux toutes manipulations inutiles.

Les fiches de notation ne sont pas communiquées aux compétiteurs. Elles devront être conservées pendant un an par l'organisateur.

Les décisions des juges sont sans appel.

La ou les personnes chargées d'effectuer la synthèse ou le classement devront se trouver dans la même salle que le jury.

Aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans la salle des juges sauf celles habilitées par l'organisateur.

Chaque catégorie participe à cette épreuve technique.

**A5.2** Dans chaque catégorie 2 montages de mouche seront effectués en un temps imparti (de 10 à 30 minutes selon la difficulté des montages demandés).

La liste du matériel nécessaire à la réalisation des deux manches (Mouche1 et Mouche2) sera communiquée à l'avance dans le dossier d'inscription fourni avant le championnat de France.

Les participants tireront, ou l'organisateur désignera un numéro garant de leur anonymat auprès du jury et recevront 2 supports comportant le numéro du participant afin que celui-ci y place ses mouches. Afin d'éviter toute manipulation inutile de la part des commissaires de table et des juges, nous préconisons l'utilisation de petits blocs de mousse.

Aucune préparation n'est autorisée avant le début de l'épreuve. Aucun assemblage de matériaux n'est autorisé avant le début de l'épreuve. Les éléments préfabriqués sont également interdits, tels que les corps détachés, pattes nouées, etc..... En cas de dérogation à cette règle, le compétiteur sera exclu de l'épreuve.

Mouches de pêche : ne pas placer des éléments inutiles, les particularités obligatoires sont à respecter. Le respect des proportions et la qualité pêchante seront évaluées par un jury qualifié.

Les hameçons seront fournis par l'organisateur pour les trois premières mouches.

Ils seront distribués par les commissaires avant chaque manche.

En cas de perte avant le début de l'épreuve ou si l'hameçon casse en cours d'épreuve, il devra être remplacé.

Les compétiteurs pourront partager leur matériel s'ils le souhaitent avec d'autres participants.

Les participants seront évalués selon les critères figurant dans les grilles de notations ci-après :

**REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche**

*Fiche individuelle de notations*

**Nom du juge :**

**Numéro de participant:**

<b>Mouche 1</b>	<b>Critères</b>	<b>Note</b>
Mouche imposée	Aspect général sur 20 points	
	Choix des matériaux sur 20 points	
	Technicité de montage sur 20 points	
	Pêchabilité de la mouche sur 40 points	
	<b>Total points mouche 1</b>	

<b>Mouche 2</b>	<b>Critères</b>	<b>Note</b>
Mouche cadrée	Aspect général sur 20 points	
	Choix des matériaux sur 20 points	
	Technicité de montage sur 20 points	
	Pêchabilité de la mouche sur 40 points	
	<b>Total points mouche 2</b>	

**Total des points**

<b>Mouche 1</b>	<b>Mouche 2</b>	<b>Total</b>

**Mouche 1 – Total points**

<b>Participant</b>	<b>Juge 1</b>	<b>Juge 2</b>	<b>Juge 3</b>	<b>Total</b>
<b>1</b>				
<b>2</b>				
<b>3</b>				
<b>4</b>				
<b>5</b>				
<b>6</b>				
<b>7</b>				
<b>8</b>				
<b>etc</b>				

**Mouche 2 – Total points**

<b>Participant</b>	<b>Juge 1</b>	<b>Juge 2</b>	<b>Juge 3</b>	<b>Total</b>
<b>1</b>				
<b>2</b>				
<b>3</b>				
<b>4</b>				
<b>5</b>				
<b>6</b>				
<b>7</b>				
<b>8</b>				
<b>etc</b>				

**Total de points Mouche 1 + Mouche 2**



## **REGLEMENT SPORT « JEUNES » FFPS-Mouche**

<b>Participant</b>	<b>Juge 1</b>	<b>Juge 2</b>	<b>Juge 3</b>	<b>Total points</b>
<b>1</b>				
<b>2</b>				
<b>3</b>				
<b>4</b>				
<b>5</b>				
<b>6</b>				
<b>7</b>				
<b>8</b>				
<b>etc</b>				

**Le classement du montage mouche est établi par catégorie et sur la base du total de points (Mouche 1 + Mouche 2) obtenus pour chaque participant. Les places sont attribuées dans l'ordre suivant : du plus grand nombre de points pour le premier au plus petit pour le dernier.**

### **Art 6. Sélection de l'équipe de France**

Les membres de l'équipe de France jeunes, seront choisis parmi les compétiteurs Juniors et Cadets participant au championnat de France de l'année en cours.

Selon les possibilités, les propositions et les impératifs du calendrier, il pourra être organisé un Stage de sélection ou sélectif sur un week-end regroupant le contingent, Juniors et Cadets. Dans le cas où aucunes possibilités ne se dégagent, la sélection s'effectuera lors des épreuves du championnat de France.

Le comité de sélections de l'équipe de France jeunes est composé au minimum du Manager et du capitaine de l'équipe de France en fonction et sera agrémenté, selon les cas avec le responsable jeunes, et d'autres responsable Fédéraux.

\*Age minimum de participation au championnat du Monde des jeunes fixé à 14 ans.

### **Art 7 Le trophé André TERRIER**

La Fédération Française des Pêcheurs à la Mouche et au Lancer, récompense le Club qui aura, lors des épreuves du championnat de France cumulé les meilleurs résultats. C'est un Trophée en l'honneur d'André Terrier fondateur du championnat de France des jeunes.

Ce trophée est acquis pour l'année en cour au Club vainqueur et doit être remis en jeu obligatoirement l'année suivante. Le mode d'attribution des points se fait dans les catégories, Minimes, Cadets et Juniors.

\* Les benjamins ne sont classés que sur les épreuves de casting et de pêche en réservoir.

1<sup>ère</sup> place = 3 points,  
2<sup>ème</sup> place = 2 points,  
3<sup>ème</sup> place = 1 point.